

AR PREFECTURE

063-246301097-20210527-20210527\_11-DE  
Reçu le 31/05/2021



ENTRE

**DORE & ALLIER**

Communauté de communes

Rapport Annuel 2020  
De la  
Commission intercommunale pour l'accessibilité

# Sommaire

## Table des matières

1-	Données générales .....	3
1.1-	La Communauté de Communes Entre Dore et Allier .....	3
1.1-	La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.....	3
2-	Voirie et espaces publics .....	4
2.1-	La Communauté de Communes .....	4
2.2-	Les communes.....	4
2.2.1-	Bort L'Etang.....	4
2.2.2-	Bulhon .....	4
2.2.3-	Crevant-Laveine.....	4
2.2.4-	Culhat .....	4
2.2.5-	Joze.....	4
2.2.6-	Lempty.....	4
2.2.7-	Lezoux.....	5
2.2.8-	Moissat.....	5
2.2.9-	Orléat.....	5
2.2.10-	Peschadoires .....	5
2.2.11-	Ravel.....	5
2.2.12-	Saint-Jean-d'Heurs .....	5
2.2.13-	Seychalles .....	5
2.2.14-	Vinzelles .....	5
3-	Services de transports collectifs et intermodalité.....	5
4-	Le cadre bâti .....	6
4.1 -	Le Logement .....	6
4.2-	Les Etablissements Recevant du Public.....	6
4.3 -	Les commerces .....	7
	Conclusion : .....	8

## 1- Données générales

### 1.1- La Communauté de Communes Entre Dore et Allier

La Communauté de Communes Entre Dore et Allier (CCEDA) se situe entre la métropole de Clermont-Ferrand et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Elle couvre un territoire de 229km<sup>2</sup> représentant une population de 18 962 habitants. La CCEDA se compose de 14 communes :

- ✚ Bort-L'Etang
- ✚ Bulhon
- ✚ Crevant-Laveine
- ✚ Culhat
- ✚ Joze
- ✚ Lempty
- ✚ Lezoux
- ✚ Moissat
- ✚ Orléat
- ✚ Peschadoires
- ✚ Ravel
- ✚ Saint-Jean-d'Heurs
- ✚ Seychalles
- ✚ Vinzelles



### 1.1- La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la CCEDA a délibéré pour la création de la commission intercommunale d'accessibilité le 12 juin 2014. Elle regroupe plusieurs collèges :

- ✚ Un collège d'élus
- ✚ Un collège des associations
- ✚ Un collège des usagers

Le rôle de cette commission est de réaliser un rapport annuellement sur le constat d'accessibilité du territoire. Il est soumis au conseil communautaire, puis transmis au représentant de l'Etat dans le département, au conseil départemental. La commission doit également organiser le recensement de l'offre de logement adaptés.

## 2- Voirie et espaces publics

### 2.1- La Communauté de Communes

Les travaux de voiries sont de la compétence de chaque commune. Cependant la CCEDA possède de la voirie dans les zones d'activités.

#### 2.2- Les communes

Les communes de plus de 1 000 habitants sont soumis à la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE). Six communes de notre territoire sont concernées.

##### 2.2.1- Bort L'Etang

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2020.

##### 2.2.2- Bulhon

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2020.

##### 2.2.3- Crevant-Laveine

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2020.

##### 2.2.4- Culhat

N.C

##### 2.2.5- Joze

N.C

##### 2.2.6- Lempty

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2020.

#### 2.2.7- Lezoux

La commune de Lezoux a réaménagé environ 10km de voirie accessible sur ces huit dernières années.

#### 2.2.8- Moissat

Seule des travaux de réfection de voiries ont été réalisés dans les rues de la Crois Blanche, et rue du 11 Novembre.

#### 2.2.9- Orléat

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2020.

#### 2.2.10- Peschadoires

La commune de Peschadoires a réalisé la réfection de la rue des Lilas avec une bande piétonne.

#### 2.2.11- Ravel

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2020.

#### 2.2.12- Saint-Jean-d'Heurs

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2020.

#### 2.2.13- Seychalles

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2020.

#### 2.2.14- Vinzelles

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2020.

### 3- Services de transports collectifs et intermodalité

Les communes de Peschadoires, Lezoux et Saint-Jean-d'Heurs sont adhérentes au SMTUT de Thiers.

Le service de transport organisé par le SMTUT est constitué de plusieurs réseaux :

- d'un réseau de 5 lignes régulières dont 1 dessert la commune de Peschadoires
- de 2 lignes estivales

La région gère cinq lignes qui desservent notre territoire, les lignes 1, 2, 6, 28 et 35.

La commune de Lezoux et Pont de Dore sont desservi par une ligne TER. Actuellement seulement la gare de Lezoux propose un service « Accès TER » . Il s'agit d'aide humaine en gare pour accéder au train ou en descendre, ou bien d'un transport de substitution par taxi de gare à gare à réserver 48h à l'avance.

## 4- Le cadre bâti

### 4.1 - Le Logement

La CCEDA a commencé à demander aux offices publics du territoire et aux communes de recenser leurs logements accessibles :

- OPHIS, 21 logements accessibles, aucune donnée sur les logements adaptés ;
- Auvergne Habitat, NC

Le parc de logement accessible est très faible (logements anciens avec des marches et en étage). Un état des lieux plus précis sur le logement adapté est nécessaire et sur l'accessibilité de certains logements comportant entre 1 à 5 marches.

La CCEDA possède deux logements au 1<sup>er</sup> étage du pôle commerciale de Crevant-Laveine non accessible.

Le parc privé est plus difficile à recenser. On peut noter, que sur les années 2018, 2019 et 2020 26 logements ont été aidé au titre des travaux d'adaptation à la personne (subventions de l'ANAH, aménagement de l'unité de vie, de salle de bain, de monte-escalier, de volets roulants). L'intercommunalité va réfléchir à étendre son intervention au PIG concernant l'autonomie en fonction des finances.

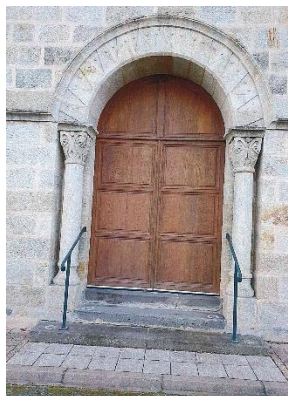
### 4.2- Les Etablissements Recevant du Public

La CCEDA a terminé la mise en accessibilité de ses bâtiments recevant du public. Voici la liste des bâtiments intercommunaux accessible :

- le siège de la communauté de communes ;
  - la médiathèque
  - le pôle commerciale
  - les terrains de tennis
  - le pôle accueil petite enfance
- 
- La commune de Peschadoires a installé une rampe d'accès sur la 2<sup>ème</sup> entrée de l'espace Simone Veil.

- La commune de Crevant-Laveine a réalisé des travaux sur l’Eglise. Elle a fait installer une rampe d’accès sur la porte Ouest ainsi que des mains courantes d’accès (deux sur la porte Nord, et deux sur la porte Est).

Les travaux concernant la salle Bajolet sont suspendus, car la mairie réfléchit à l’avenir de ce bâtiment.



- La commune de Joze a réalisé différents travaux d’accessibilités sur cinq bâtiments. Au niveau de la mairie, elle a fait installer une rampe accès handicapés, des bandes podotactiles ainsi que la matérialisation d’une place PMR. Les WC de la salle des fêtes ont été remis aux normes, le lavabo et l’abaissement porte-manteau. Un WC de la cantine a également été remis aux normes ainsi que le lavabo.

La commune a installé une rampe d’accès handicapés au cabinet les kinés, et a créé un WC PMR dans le local associatif Tissonnières.

#### 4.3 – Les commerces

La communauté de communes abonde l’aide aux commerces de la Région pour la modernisation de leurs locaux de la région. L’une des thématiques concerne la mise en accessibilité de leur local commercial. En 2020, la CCEDA a décidé d’accroître son accent sur la remise aux normes des commerces en augmentant les subventions accordées aux commerçants à 20 %.

En 2020, aucun dossier pour des travaux liés à l’accessibilité des commerces a été déposé, mais depuis 2018, 7 commerces ont bénéficié de ces subventions.

AR PREFECTURE

063-246301097-20210527-20210527\_11-DE  
Reçu le 31/05/2021

#### Conclusion .

La commission intercommunale pour l'accessibilité s'est tenue le 10 Mars 2021. Cette dernière a mis l'accent sur la nécessité de mettre à jour des Ad'Ap des communes et de la CCEDA. Le compte rendu de la commission sera transmis à chaque commune afin qu'elles prennent attache avec les services de la DDT pour clore chacune leur Ad'ap.